



Téléphone et fax 032 438 88 54

Courchapoix, le 31 mars 2015

Courriel : [admin.com@courchapoix.ch](mailto:admin.com@courchapoix.ch)

[com.courchapoix@bluewin.ch](mailto:com.courchapoix@bluewin.ch)

Mairie : [mairie@courchapoix.ch](mailto:mairie@courchapoix.ch)

## Assemblée communale extraordinaire du 31 mars 2015 à 20h, dans la salle communale

Présents : 30 personnes

En l'absence du Président des Assemblées, Pierre-André Clivaz, le Vice-président, René Vuillemin ouvre la séance et salue les personnes présentes.

Il demande de nommer 2 scrutateurs. Chantal Fleury et Rhody Mathis sont nommés.

Le Vice-président donne lecture de l'ordre du jour. Aucune modification n'est demandée.

### 1. Procès-verbal de la dernière assemblée.

Il n'est pas lu étant donné qu'il est accessible sur le site internet ou à disposition au secrétariat communal.

**Il est accepté comme présenté sans avis contraire.**

### 2. Voter la consolidation du crédit 1<sup>ère</sup> étape de l'école des Œuches de fr. 345'000.--.

Il n'y a pas d'opposition à l'entrée en matière pour le point 2.

La conseillère Sabine Emmenegger présente le point 2.

La 1<sup>ère</sup> étape de la rénovation de l'école des Œuches étant terminée, la commune doit consolider le crédit en emprunt. Il faut déduire une subvention cantonale arrivée tardivement de fr. 51'730.--. Ce crédit, soit fr. 293'270.--, a été consolidé à la banque BCJ au taux de 1,15 % sur 5 ans.

**La consolidation est acceptée sans avis contraire**

### 3. Voter la consolidation du crédit pour le bâtiment administratif de fr. 42'000.--.

Il n'y a pas d'opposition à l'entrée en matière pour le point 3.

Sabine Emmenegger présente le point 3.

Lors de la réfection du bâtiment administratif pour l'isolation des combles et la pose de lucarnes, l'assemblée avait voté un crédit. Ces travaux sont terminés et le conseil a consolidé le crédit en emprunt ferme à la banque Valiant au taux de 0,95 % sur 5 ans.

**La consolidation est acceptée sans avis contraire**



---

#### **4. Voter un crédit de fr. 10'600.—pour la surveillance du glissement de terrain « En Vevie » et donner compétence au conseil pour la réalisation et la consolidation du crédit.**

---

Il n'y a pas d'opposition à l'entrée en matière pour le point 4.

Le conseiller, Luc Dominé, commente ce point.

Dans le secteur du haut Vevie, le terrain est très marneux. Le conseil a mandaté le géologue cantonal, M. François Flury, pour effectuer des contrôles. Des témoins ont été posés à différents endroits.

De ce fait, le bureau Rolf Eschmann SA contrôlera la stabilité du terrain. Pour ce faire, le conseil a besoin d'un crédit de fr. 10'600.-- dont à déduire la subvention cantonale de fr. 8'173.40.

René Vuillemin demande ce qu'il en est du grand drainage qui avait été posé autrefois ?

Louis-Joseph Fleury répond que ce drainage a été posé en 1987 et qu'il est régulièrement contrôlé et nettoyé.

La parole n'étant plus demandée, on passe au vote.

**L'assemblée accepte ce crédit sans avis contraire**

---

#### **5. Prendre connaissance et voter un crédit supplémentaire de fr. 39'800.— pour la 4<sup>e</sup> étape des travaux du SAF**

---

Il n'y a pas d'opposition à l'entrée en matière pour le point 5.

Dominé Christophe, conseiller, présente ce point.

Le conseil a reçu une facture du SAF pour la 4<sup>e</sup> étape des travaux. Pour honorer cette facture, la commune doit demander un crédit supplémentaire de 39'800.--. Actuellement la dette se monte à fr. 265'400.--.

**L'assemblée accepte ce crédit supplémentaire sans avis contraire**

---

#### **6. Voter un crédit de fr. 10'000.- pour l'aménagement d'un plan spécial Les Lammes et donner compétence au conseil pour la réalisation et la consolidation du crédit.**

---

Il n'y a pas d'opposition à l'entrée en matière pour le point 6.

Dominé Luc, conseiller du dicastère des travaux publics, présente ce point.

À l'Est de l'usine Terbival, se trouvent les parcelles de la commune et de la paroisse en zone constructible. Le conseil propose d'aménager ces parcelles pour répondre aux demandes en cours de terrains à bâtir. Pour l'aménagement d'un plan spécial, le conseil demande un crédit de fr. 10'000.--.

La parole est à l'assemblée.

René Vuillemin demande combien de maisons pourront être construites ?

Si le droit de passage peut être déplacé, on pourra construire 4 à 5 maisons familiales, répond Louis-Joseph Fleury.



Le maire précise que le conseil demande ce crédit pour étudier la viabilisation. Le montant sera réparti sur le prix de vente des terrains.

Guy Frund remarque que les conduites d'eau et d'électricité alimentant le Vevie passent sur cette zone,

Seuret Jean-Luc demande si le conseil a déjà une idée du prix de vente des terrains ?

Le maire répond qu'il avoisinera probablement de fr. 90.-- à 100.--/m<sup>2</sup>.

Frund Sandra demande si le droit de passage est accepté par l'usine ?

Le maire lui répond que ce droit de passage est inscrit au registre foncier, donc l'usine est obligée de donner l'accès aux usagers.

**On passe au vote : l'assemblée accepte ce crédit sans avis contraire.**

## **7. Décider un complément de la rénovation de l'école des Œuches à hauteur de fr. 80'000.-, à financer par les fonds en provision**

Il n'y a pas d'opposition d'entrée en matière pour ce point.

Achille Borsa, conseiller du dicastère des écoles, commente ce point.

La commune a reçu beaucoup de dons du Patenschaft, le conseil propose quelques travaux supplémentaires :

- compléter l'isolation des façades
- prévoir un obscurcissement de la halle
- réorganiser les systèmes de fermeture des portes d'entrée et coordonner les clés.

Après Pâques, des nouvelles portes d'entrée mises aux normes seront posées. Elles seront munies de cartes ou badges magnétiques en lieu et place de clés.

D'autre part, pendant les vacances d'été, les fenêtres de la halle et la porte de secours seront changées. En même temps un nouveau chauffage à pellets sera installé.

Louis-Joseph Fleury précise que tous les dons sont exclusivement utilisés pour la rénovation de l'école.

Barthe Jean se propose pour donner un avis quant à la gestion des badges à utiliser sur ces portes. Il s'occupe des badges des portes de l'hôpital cantonal du Jura.

Achille Borsa présente encore le détail des coûts de la rénovation de l'école.

La parole n'est plus demandée par l'assemblée, on passe au vote.

**Les travaux supplémentaires sont acceptés par l'assemblée à l'unanimité.**

## **8. Présentation, discussion et adoption du règlement communal sur le règlement des chemins.**

Il n'y a pas d'opposition à l'entrée en matière pour le point 8.

Comme mentionné sur la convocation, les deux règlements ne seront pas lus dans leur intégrité. Ils



sont accessibles sur le site internet et disponibles au secrétariat communal précise René Vuillemin.

Christophe Dominé, conseiller du dicastère de la bourgeoisie et des forêts, présente ce point.

Suite aux oppositions au précédent règlement présenté en assemblée en 2012, le conseil a élaboré un autre règlement. Ce nouveau règlement distingue un périmètre de contributions concernant les finages et les forêts privées.

Art. 23.

Pierre Flury demande qui est propriétaire du cours d'eau de la Chèvre ?

Christophe Dominé répond que c'est le canton. En cas de problème, il faut prendre contact avec l'Office de l'Environnement.

Art. 24.

Louis-Joseph Fleury précise que les forêts sont aussi prises en compte pour la taxes des chemins. Les chemins de finage sont financés par la taxe des chemins et les rues du village sont financées par les contributions fiscales.

Le conseil proposera, à l'assemblée du budget, une taxe de fr. 25.-- par hectare et de fr. 20.-- par contribuable dès 20 ans ou assujetti à la taxe immobilière. Cette taxe est revue chaque année lors de la présentation du budget.

Le Vice-Président souligne que l'assemblée ne votera que sur le règlement mais pas sur le prix de la taxe.

La parole n'est plus demandée par l'assemblée, on passe au vote.

**L'assemblée accepte ce nouveau règlement à l'unanimité.**

## **9. Présentation, discussion et adoption du règlement communal sur le règlement de police.**

Il n'y a pas d'opposition à l'entrée en matière pour le point 9.

Louis-Joseph Fleury, maire, présente ce règlement.

Le conseil a harmonisé notre ancien règlement avec le règlement type cantonal en reprenant des articles particuliers de l'ancien règlement communal.

Louis-Joseph Fleury rend attentif l'assemblée que les gens qui s'installent dans notre commune doivent s'annoncer. Le propriétaire de logement est tenu d'annoncer un nouveau locataire.

Art. 33.

Denis Wattenhofer demande si le parcage d'une remorque remplie de fumier de cheval en bordure de route, est autorisé.

Le maire répond qu'il faut faire la demande par écrit et que le conseil regardera ce qu'il en est exactement.

Seuret Jean-Luc trouve qu'il y a des objets qui troublent la voie publique comme les ralentisseurs posés à différents endroits dans les rues du village et plus spécialement celui qui est posé près de chez lui. Il signale qu'en cas d'accident, c'est le propriétaire qui est responsable. Jean-Luc Seuret préférerait des gendarmes couchés.



## Commune de Courchapoix



Louis-Joseph Fleury répond que ces îlots sont posés provisoirement et que pour le moment le conseil examine la situation. Il est loisible au conseil de les déplacer avant de les baliser.

D'autre part, le maire informe que dans notre zone 30, il faudra marquer les priorités de droite sur les carrefours.

Le dispositif actuel est provisoire. Si quelqu'un a quelque chose à revendiquer ou à proposer concernant ces îlots, il faut le faire par écrit souligne René Vuillemin.

Comme il n'y a plus de question, le Vice-Président propose de voter.

**L'assemblée accepte à l'unanimité le nouveau règlement de police.**

Il n'a pas de divers étant donné que c'est une assemblée extraordinaire.

René Vuillemin remercie les autorités communales et les participants pour leur présence et clôt l'assemblée.

L'assemblée est levée à 21h30

**Les règlements mentionnés sous les points 8 et 9 de l'ordre du jour sont déposés publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale au secrétariat communal où ils peuvent être consultés**

Au Nom de l'Assemblée Communale :

Le Vice-président :

René Vuillemin

La Secrétaire :

Yolande Büschlen